



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité

QU'à sa séance ordinaire du 15 janvier 2019, le conseil de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le Règlement numéro 2019-01-01 décrétant le taux des taxes et des compensations afférentes pour l'année 2019.

QUE toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet durant les heures d'ouverture du bureau municipal sis au 281, montée Saint-Vincent à Saint-Placide.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 21^e jour de janvier de l'an deux mille dix-neuf.

Lise Lavigne
Directrice générale